



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 29 SEPTEMBRE 2026
NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27

DELIBERATION N°2026-129 : Mise à jour des tarifs du service périscolaire (cantine-Accueil périscolaire-Mercredis éducatifs) et extra-scolaire (centre de loisirs)

Date de convocation : Mardi 22 Septembre 2026

Date de l'affichage : Vendredi 02 Octobre 2026

Etaient présents : M. Henri POIRSON, Mme Waïna CZMIL-CROCCO, M. Philippe LETT, Mme Mary-Line LEFÈVRE, Mme Karine MAIRE, M. Nicolas BARISIEN, Mme Estelle GRABAS, Mme Isabelle SANZEY, M. Benoît-Joseph BIGEL, M. Jean-Baptiste LOUIS-TRIEU, Mme Anne-Marie DAVOUSE, M. Jean-Luc BOHN, Mme Cécile CONERARDY- LA VECCHIA, M. Lilian HOFF, Mme Véronique PELTIER, M. Stéphane MARTIN, M. Jonass FOURNIER, M. Emilien MAIRE, Mme Graziella GIARDINA, M. Gauthier SESMAT, Mme Sandrine SIMON, M. Thierry SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné procuration : M. Jacques SESMAT à Mme Waïna CZMIL-CROCCO, Mme Martine BRAYER à Mme Mary-Line LEFÈVRE, M. Morgan RINIÉ LEBARBIER à M. Jean-Baptiste LOUIS-TRIEU, Mme Célia BONIFACE-AYAD à Mme Isabelle SANZEY

Était absente excusée : Mme Aline DUCATEL

Secrétaire de séance : Mme Waïna CZMIL-CROCCO

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 26

Rapporteur : Cécile CONERARDY- LA VECCHIA

EXPOSE DES MOTIFS :

Par courrier du 15 juin 2026, notre prestataire actuel des repas, la société API RESTAURATION, nous a informé d'une révision de prix unitaire des prestations à compter du 1^{er} septembre 2026, conformément aux accords contractuels qui nous lient.

L'application de la révision aboutit aux montants suivants :

Repas livrés Périscolaire, mercredis éducatifs et ALSH					
	Ancien prix HT (€)	Ancien prix TTC (€)	Taux d'évolution (%)	Nouveau prix HT (€)	Nouveau prix TTC (€)
REPAS MATERNELLE	4,06	4,28	0,99	4,10	4,33
REPAS PRIMAIRE	4,12	4,35	0,97	4,16	4,39
REPAS ADULTE	4,45	4,69	1,12	4,50	4,75

Pour faire suite aux nouveaux tarifs de notre prestataire, il y a lieu de procéder à la mise à jour des tarifs du service périscolaire et extra-scolaire qui prendra effet au 02/11/2026.

L'annexe des tarifs a donc été modifiée en conséquence.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise à jour des tarifs du service périscolaire et extra-scolaire,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Waïna CZMIL-GROCCO



Le Maire,

Henri POIRSON